

Correspondance

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **18 (1889)**

Heft 9

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur du *Bulletin pédagogique*, Fribourg.

Dans la courte relation que je vous ai donnée de la dernière conférence pédagogique de la Veveyse, j'ai omis, à dessein, une question dont je viens vous parler aujourd'hui, afin qu'elle puisse être connue avant qu'aient lieu les conférences d'automne dans les divers arrondissements scolaires.

Voici ce dont il s'agit.

Il est très important que le corps enseignant ait connaissance des articles insérés dans la *Feuille officielle cantonale* sous la rubrique « Direction de l'Instruction publique », et cependant l'abonnement à cette publication est relativement trop élevé pour la bourse d'un instituteur. Pour cette double raison, M. Favre, instituteur à Fiaugères, proposa, dans notre réunion du 18 juillet dernier, qu'une pétition fût adressée à l'Autorité compétente dans le but d'obtenir, en faveur du corps enseignant, l'abonnement gratuit à la *Feuille officielle*. Mais, ensuite des explications fournies par MM. Andrey, préfet, et Villard, inspecteur, cette démarche offrant peu de chance de succès, M. Bochud, à Progens, modifia la première proposition dans le sens d'une demande de réduction du prix d'abonnement. La conférence adopta cette nouvelle motion et chargea le soussigné d'entrer en relations avec les secrétaires des autres arrondissements scolaires, dans le but d'une commune entente à ce sujet.

Ne connaissant pas l'adresse de ces messieurs, le seul moyen de remplir ma mission est d'emprunter l'hospitalité du *Bulletin*, qui a toujours été d'ailleurs, comme on l'a dit jadis, « la tribune des instituteurs. »

J'émet donc le vœu que la proposition Favre-Bochud soit discutée dans les prochaines conférences pédagogiques et que, si elle est jugée opportune et adoptée par la majorité du corps enseignant fribourgeois, une commission soit nommée pour y donner suite.

En attendant de connaître ce qui sera décidé à cet égard, je vous prie, Monsieur le Rédacteur, d'agréer mes respectueux hommages.

COCHARD, *inst.*,

secrétaire du VII^e arrondissement scolaire.

Remaufens, le 6 septembre 1889.

Note de la Rédaction. — Nous trouvons la proposition de MM. Favre et Bochud fondée et nous ne doutons pas que le corps enseignant n'y donne suite. Qu'il soit permis d'appeler l'attention de messieurs les inspecteurs sur cette question. Profitons de cette occasion pour annoncer trois choses :

- 1^o La prochaine publication du livre de lecture du II^{me} degré. Il s'imprime en ce moment ;
 - 2^o La discussion des syllabaires est close. Elle reposait surtout sur un malentendu ;
 - 3^o Le catalogue de l'Exposition scolaire sera envoyé aux abonnés du *Bulletin* dès qu'il aura paru.
-